



Succession de ma belle mère

Par **aubrac**, le **17/11/2018** à **20:32**

Bj, je suis veuve, mon mari n'avait ni frère et soeur, nous n'avons pas eu d'enfant et le père de mon mari est décédé depuis 10 ans il ne reste dans ma famille que ma belle mère (la mère de mon défunt mari).

A sa mort que deviendra sa succession ?

Je ne suis pas intéressée par ses biens mais je voudrais simplement savoir qui doit hériter ? puisqu'elle n'a plus de mari, ni frère, ni soeur, ni enfant, ni petit enfant !

Merci si vous pouvez me renseigner (dans le cas où elle n'a pas fait de testament bien sur)
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **17/11/2018** à **22:10**

Bonjour

Le notaire missionnera un enquêteur généalogiste qui recherchera les parents éloignés.

Par **aubrac**, le **18/11/2018** à **09:08**

Merci pour votre réponse mais je voulais savoir - même si cela ne m'intéresse pas forcément - si je pouvais être considérée comme "parent" puisque j'ai été l'épouse de son fils pendant 45 ans ?

Bon dimanche?

Par **youris**, le **18/11/2018** à **09:20**

bonjour,

vous n'êtes pas héritière puisque depuis le décès de votre mari, cette personne n'est plus votre belle-mère.

par contre, cette personne peut faire un testament en votre faveur.

salutations

Par **aubrac**, le **18/11/2018** à **16:15**

Merci pour vos précisions qui me soulagent !!!

On m'avait affirmé que j'étais son héritière et de ce fait que je devais m'occuper d'elle obligatoirement si elle en avait besoin !

A 75 ans , je me voyais mal de m'occuper de mon ex belle mère de 95 ans qui habite à 800km de chez moi

Merci pour ce soulagement.